

PRÉVENTION INCENDIE

Incendies domestiques : les bons gestes pour protéger votre logement

On dénombre 250 000 départs de feux domestiques par an en France*. Depuis le 8 mars 2015, l'installation de détecteurs de fumée a été rendu obligatoire dans tous les logements, que l'on soit propriétaire ou locataire.

Retrouvez ci-dessous un rappel des bons gestes à adopter pour protéger votre habitation d'un incendie, et des réflexes à adopter en cas de départ de feu.

**Source : Planetoscope : Les incendies domestiques*

Avant toute chose, vérifiez que votre contrat d'assurance habitation est à jour et que votre logement est équipé d'un détecteur de fumée (DAAF).

COMMENT ÉVITER UN INCENDIE CHEZ SOI

- Installez votre détecteur de fumée (norme NF-EN 14604) de préférence dans la circulation ou le dégagement desservant les chambres (palier, couloir);
- Ne laissez jamais vos appareils électriques en veille;
- Ne surchargez pas vos prises électriques;
- Éteignez complètement vos cigarettes et ne fumez pas au lit;
- Tenez les allumettes et briquets hors de la portée des enfants;
- Ne laissez jamais de casseroles, poêles ou autres ustensiles sur le feu et sans surveillance;
- Éloignez au maximum objets et produits inflammables des sources de chaleurs (radiateurs, plaques, cheminées...);
- Ne ravivez jamais un feu ou des braises de barbecue à l'aide d'essence ou d'alcool;
- Éteignez soigneusement les flammes (bougies) avant d'aller vous coucher ou de vous absenter;
- Faites vérifier régulièrement les installations électriques, de gaz et de chauffage (particulièrement les inserts et les cheminées) par des professionnels;
- Faites ramoner votre cheminée par un spécialiste une fois par an;
- Équipez-vous d'un extincteur.

Source : Assurance Prévention - Les incendies domestiques : les prévenir et savoir réagir !

COMMENT AGIR EN CAS D'INCENDIE

Si un incendie se déclare chez vous :

- Gardez votre calme;
- Si vous pouvez le faire en toute sécurité, essayez d'éteindre le feu (extincteur, couverture, serpillière mouillée);
- Si le départ de feu n'est pas maîtrisable, alertez les occupants de la maison ou de l'immeuble;
- Évacuez immédiatement tout les occupants afin d'éviter les risques d'intoxication par les fumées précédant la venue des flammes;
- Placez un tissu humide sur votre nez et votre bouche pour vous protéger des fumées toxiques et rampez au sol en cas de fumée intense;
- Évacuez en empruntant les escaliers et non pas l'ascenseur;
- En sortant, fermez la porte de la pièce en feu puis la porte d'entrée;
- Quoi qu'il arrive, ne retournez jamais sur un lieu en flamme ou enfumé !
- Une fois dehors, appelez les pompiers (18 ou 112) et répondez calmement à leurs questions.

Si l'incendie ne vous permet pas d'évacuer :

- Enfermez-vous dans une pièce avec fenêtre pour vous manifester auprès des secours et placez un tissu humide autour de la porte !

Attention : N'ouvrez aucune porte surtout si elle est chaude.

Source : SDIS - Comment réagir en cas d'incendie ?